



PROCOLE SANITAIRE COVID-19

Pour les équipes extérieures venant jouer les matchs de championnat à CHALLANS

(Mise à jour du 26 octobre 2020)

L'ACCUEIL DES LICENCIES/PUBLIC :

- Port du masque obligatoire pour les personnes de + de 11 ans dès l'entrée dans la salle
- Inscrire l'ensemble des joueurs/accompagnants du club sur la feuille de présence (Date, heure, Nom, Prénom, Tél portable)
- Se désinfecter les mains à l'entrée de la salle (gel hydroalcoolique fourni)
- Arriver si possible en tenue (il sera possible cependant d'utiliser les vestiaires si nécessaire)
- Retirer son masque juste avant le début de la pratique sportive
- Apporter sa propre bouteille / gourde pendant le match
- Port du masque non obligatoire sur les chaises (si chaise espacée d'une sur deux) des joueurs pendant la rencontre (si ce n'est pas le cas, port du masque obligatoire)

LES EDUCATEURS/ENTRAINEURS/COACHS/OFFICIELS :

- Port du masque non obligatoire pendant le déroulement du match, sous réserve du respect des règles de distanciation.

UTILISATION DES VESTIAIRES :

- Vestiaires collectifs autorisés dans la limite de 8 personnes en simultané (groupe constitué d'une même équipe), avec port du masque en dehors des douches
- Après la rencontre, la désinfection est effectuée par chaque équipe utilisatrice du vestiaire (demander le produit désinfectant au responsable de salle) et l'ensemble des surfaces avec du papier à usage unique (bancs, poignées de porte, lavabos)
- Les sèche cheveux sont interdits
- Passer la raclette mise à votre disposition dans le vestiaire
- Chaque vestiaire sera fermé à clé après désinfection par le responsable de salle. Le référent COVID/responsable de salle, veillera à l'exécution de ces tâches

BUVETTE, BAR / CONVIVIALITE :

- Buvette fermée : consommation interdite dans le complexe sportif (sandwich, gouter, boisson, etc....).